

Gestion du spectre

Circulaire d'information sur les radiocommunications

**Guide à l'intention des examinateurs autorisés à
administrer des examens en vue de la
délivrance de certificats restreints de
radiotéléphoniste (service aéronautique)**

Canada

Also available in English) RIC-20

Les circulaires d'information sur les radiocommunications sont publiées dans le but de renseigner ceux qui sont occupés activement des radiocommunications au Canada. Des modifications peuvent être effectuées sans avertissement. Il est donc conseillé aux intéressés qui veulent d'autres renseignements de communiquer avec le plus proche bureau de district d'Industrie Canada. Bien que toutes les mesures possibles aient été prises pour assurer l'exactitude des renseignements contenus dans la présente circulaire, il n'est pas possible de l'attester expressément ou tacitement. De plus, les dites circulaires n'ont aucun statut légal. Toute personne intéressée peut obtenir des exemplaires supplémentaires de la présente circulaire ou de toute autre circulaire d'information traitant des radiocommunications de n'importe quel bureau du Ministère.

Les intéressés désireux de faire parvenir leurs observations ou propositions peuvent les adresser

Industrie Canada
Direction générale de la Réglementation
des radiocommunications
300, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

À l'attention de la DOSP

Généralités

Cette circulaire explique comment devenir un examinateur autorisé et comment administrer des examens restreints de radiotéléphoniste (service aéronautique) au nom du Ministère.

Industrie Canada exige que toutes les communications aéronautiques entre les aéronefs et les stations de radiotéléphonistes soient administrées par un opérateur détenant au moins un certificat restreint valide de radiotéléphoniste (service aéronautique). Ce certificat est administré par un inspecteur d'Industrie Canada ou par un examinateur autorisé par le Ministère.

Les examinateurs autorisés ne doivent pas prélever de droits au nom du Ministère pour l'administration des examens de radiotéléphoniste (service aéronautique).

Examineurs autorisés

Les examinateurs autorisés sont des personnes qui détiennent un certificat restreint de radiotéléphoniste de l'industrie aéronautique à titre d'instructeurs de vol ou au sol, de pilotes inspecteurs ou qui travaillent pour Industrie Canada.

Avant d'être accepté à titre d'examineur autorisé, les candidats doivent assister à une séance d'instruction au Ministère. Cette séance d'instruction comprend une entrevue portant sur le contenu et le type de l'examen et la délivrance d'un certificat.

Les examinateurs acceptés recevront une lettre d'autorisation valide pour deux ans, leur permettant, au nom du Ministère, de délivrer des certificats restreints de radiotéléphoniste (service aéronautique).

Afin de permettre au Ministère de contrôler la qualité des examens, on pourra demander aux examinateurs autorisés de passer l'examen en présence d'un inspecteur radio du Ministère.

Exigences de base

Les examinateurs autorisés doivent s'assurer que tous les candidats :

- # peuvent exploiter de l'équipement radiotéléphonique;
- # possèdent une connaissance générale du fonctionnement et des procédures d'exploitation des radiotéléphonistes rapportant aux communications radiotéléphoniques entre les stations, notamment, le règlement international;
- # possèdent une connaissance générale de la *Loi sur la radio* et du règlement qui en découle et qui se rapporte à la radio.

Admissibilité

Il n'y a aucune restriction de nationalité ou d'âge en ce qui a trait aux candidats à l'examen du certificat restreint de radiotéléphoniste (service aéronautique).

Exigences Linguistiques

Si l'examen est administré en français, l'examineur doit attirer l'attention du candidat sur l'*Ordonnance aéronautique, Série 1, n° 1*, ayant trait aux communications orales.

Condition Physique

En remplissant la formule 16-900, *Demande concernant les certificats d'opérateurs radio* (voir l'annexe 1), les candidats doivent attester qu'ils ne souffrent pas d'infirmités qui pourraient les empêcher d'exploiter une licence. Les candidats qui constatent des déficiences physiques doivent adresser les candidats en question au bureau de district duquel ils sont ressortissants. Les candidats souffrant de troubles auditifs préjudiciables à la sécurité aéronautique.

Preuve d'identité

Le candidat à l'examen doit fournir une preuve d'identité convenable. Un permis de conduire, un certificat de mariage, un certificat de citoyenneté ou une carte d'identité d'immigrant reçu seront tous acceptables comme preuves d'identité.

Contenu de l'examen

L'examen pour l'obtention du certificat restreint de radiotéléphoniste est basé sur la CIR-21, *Guide d'étude pour le certificat restreint de radiotéléphoniste (service aéronautique)*.

Type d'examen

L'examen peut consister en une entrevue, un examen écrit, ou une combinaison des deux. L'examen con-

Essai pratique

Une situation simulée dans laquelle le candidat joue le rôle d'un radiotéléphoniste à bord d'un aéronef transmet un message d'environ quinze mots en utilisant les procédures adéquates d'appel et d'exploitation.

Procédures d'exploitation et le règlement

Test des connaissances du candidat concernant les procédures d'exploitation et le règlement décrits dans le manuel.

Délivrance de certificat aux candidats reçus

La formule de demande de certificat 16-900 comprend trois pages. La première, une fois signée par l'examineur provisoire remis au candidat en attendant la délivrance du certificat officiel par le Ministère. Les examinateurs requis sur la formule de demande de certificat ont été inscrits, notamment le nom et la classe de l'examineur intitulée À L'USAGE DE L'EXAMINATEUR.

Le certificat temporaire est valide pour une période de trente jours à compter de la date de l'examen. Ce l'exigent, l'examineur pourra prolonger la validité du certificat temporaire au-delà de la période prescrite.

La deuxième page de la formule doit être transmise à un bureau de district désigné du Ministère dans le troisième page peut être conservée par l'examineur pour ses dossiers. Le Ministère ne conserve aucun dossier conséquent, ne pas envoyer les formules les concernant.

Annexe A

Formule 16-900

APPLICATION FOR RADIO OPERATORS' CERTIFICATES DEMANDE CONCERNANT LES CERTIFICATS D'OPÉRATEUR RADIO
(EXCLUDING RADIO AMATEURS' CERTIFICATES) (SAUF LES CERTIFICATS DE RADIOAMATEUR)

SURNAME/NOM		GIVEN NAME/PRENOM		CLASSIFICATION	
Check appropriate box(es) - (Photo required) (* Photographs required)					
<input type="checkbox"/> Maritime Voluntary Maritime facultative		<input checked="" type="checkbox"/> Maritime Compulsory Maritime obligatoire		<input type="checkbox"/> RIG GOR	
<input type="checkbox"/> Aeronautical Aéronautique		<input checked="" type="checkbox"/> RIG GOR		<input type="checkbox"/> RIG GOR	
<input type="checkbox"/> Land Terrestre		<input checked="" type="checkbox"/> RIG GOR		<input checked="" type="checkbox"/> Coast Guard Garde côtière	
REVALIDATION ONLY/NOUVELLE VALIDATION SEULEMENT <input type="checkbox"/> First Class Première classe <input checked="" type="checkbox"/> Second Class Deuxième classe					
The above information is true to the best of my knowledge and I certify that I have no physical disabilities that would impair my ability to safely operate a radio station. J'affirme que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts à ma connaissance et que je n'ai aucune incapacité physique qui m'empêcherait d'opérer une station radio de façon sécuritaire.					
DATE Year / Année Month / Mois Day / Jour					
FOR EXAMINER'S USE / À L'USAGE DE L'EXAMINATEUR Name of Examiner (Please print) / Nom de l'examinateur (Écrire en lettres majuscules) Class / Catégorie					
Description of Applicant (DOC 16-37) Signalisation du candidat (MDC 16-37)					
Declaration of Nationality Status (DOC 16-33) Déclaration de nationalité (MDC 16-33)					
[] Yes / Oui [] No / Non					
Applicant's Signature / Signature du requérant					
FOR THE USE OF THE DEPARTMENT OF COMMUNICATIONS / À L'USAGE DU MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS					
Fee Collected / Droit perçu REPORTING UNIT / TRANSACTIONS DE RESPONSABILITÉ		TRANSACTION CAT / BER		CL / CL TRANSACTION CAT / BER	
New / Nouveau <input type="checkbox"/> Renewed / Renouvelé <input type="checkbox"/> Re-examination / Re-examen <input type="checkbox"/> Re-issuance / Réimpression <input type="checkbox"/> Amended / Amendé <input type="checkbox"/> Deleted / Supprimé <input type="checkbox"/> Invalid / Invalide <input type="checkbox"/>		CERTIFICATE NUMBER / Y A N P J		EXDORS / ANNOT	
VALIDATION DATE / DATE DE VALIDATION		C S		Year / Année Month / Mois Day / Jour	

Annexe B

Essai Pratique

Note : Les échanges de messages qui suivent devraient être énoncés de façon concise et claire en se servant que possible.

1. L'aéronef C-FABC établit des communications avec Schefferville radio et demande l'autorisation d'atterrir.

Candidat :	Schefferville radio Ici Piper Foxtrot Alpha Bravo Charlie Répondez
Examineur :	Piper Foxtrot Alpha Bravo Charlie Ici Schefferville radio Continuez Répondez
Candidat :	Schefferville radio Ici Piper Foxtrot Alpha Bravo Charlie Quatre milles à mille pieds Atterrissage à Schefferville Répondez
Examineur :	Piper Foxtrot Alpha Bravo Charlie Ici Schefferville radio Roger Vent - un six zéro à un cinq Altimètre - deux neuf neuf sept Répondez
Candidat :	Schefferville radio Ici Piper Foxtrot Alpha Bravo Charlie Roger

2. L'aéronef C-GRFV appelle la station air-sol, indicatif d'appel VYB23, pour lui demander des renseignements

Examineur : VYB23 North Bay
Ici
Golf Romeo Foxtrot Victor
Répondez

Candidat : Golf Romeo Foxtrot Victor
Ici
VYB23 North Bay
Continuez

Examineur : VYB23 North Bay
Ici
Golf Romeo Foxtrot Victor
Connaissez-vous la prévision du temps pour North Bay

Candidat : Golf Romeo Foxtrot Victor
Ici
VYB23 North Bay
North Bay
Plafond 2000 ciel couvert
Visibilité 10 milles
Neige très légère
Température -21
Point de rosée -23
Vent 240 degrés magnétiques à 16
Altimètre 2999
Nuages
Strato-cumulus 10 dixièmes
Répondez

Examineur : VYB23 North Bay
Ici
Golf Romeo Foxtrot Victor
Roger

Annexe C

Procédures d'exploitation et le règlement

Remarque : Vous pouvez utiliser les questions suivantes au moment d'administrer cette partie de l'examen. Des questions multiples sont disponibles auprès des bureaux de district sous forme de prêt.

Exemples de questions orales sur les procédures

1. Quelles précautions un opérateur doit-il prendre avant d'appeler une autre station ou avant de transmettre?
2. Donnez un exemple d'un appel type d'une station d'aéronef à une tour de contrôle?
3. Donnez un exemple d'une réponse type à un appel d'une tour de contrôle?
4. a) Comment identifie-t-on une station radio?
b) Lorsque l'opérateur d'une station n'est pas sûr de l'identification ou de l'indicatif d'appel de la station, que doit-il faire?
5. a) Quelles précautions faut-il prendre avant d'émettre des signaux d'essai?
b) Pendant combien de temps peut-on émettre des signaux d'essai?
6. Indiquez la façon de demander une vérification de signaux à une tour de contrôle?
7. Donnez une réponse type à une demande de vérification de signaux à une tour de contrôle?
8. Donnez la signification des expressions suivantes :
TERMINÉ; ROGER; DITES DE NOUVEAU; CHAQUE MOT SEUL; RÉPÉTEZ; RÉPÉTEZ-VOUS; RÉPONDEZ.
9. Épelez le mot (choisir un mot) en alphabet phonétique. Quand doit-on utiliser cet alphabet?
10. a) Comment accuse-t-on réception d'un message?
b) Quelle est la marche à suivre pour obtenir la répétition d'un message?
c) Comment procède-t-on pour apporter des rectifications à un message?

Exemples de questions sur le règlement sur la radio

1. a) Que signifie le mot MAYDAY?
b) Donnez un exemple d'un appel de détresse?
2. a) Que doit contenir un message de détresse?
b) Donnez un exemple d'un message de détresse.
3. a) Sur quelle fréquence doit-on transmettre un appel de détresse?
b) S'il n'y a pas de réponse à un message de détresse émis sur la fréquence de détresse, peut-on appeler sur une autre fréquence?
4. Si votre station n'est plus en détresse, que devez-vous faire pour en avvertir les stations qui acheminent à l'écoute?
5. a) Que devez-vous faire si vous captez un appel de détresse?
b) Indiquez, avec un exemple, comment on accuse réception d'un message de détresse?
c) Quelles précautions prendriez-vous pour ne pas brouiller le trafic de détresse?
d) Quelle est la station qui joue le rôle de station directrice durant un incident de détresse?
6. a) Quel est le mot utilisé pour le signal d'urgence?
b) Qu'indique le signal d'urgence?
c) Quelle est la priorité du signal d'urgence par rapport aux autres communications?
7. a) Quelle marche à suivre adopteriez-vous si vous captiez un signal d'urgence?
b) Combien de temps resteriez-vous à l'écoute après avoir capté un signal d'urgence?
c) Donnez un exemple d'un message d'urgence adressé :
 1. à une station donnée
 2. à toutes les stations
8. Quelle sorte de langage est interdit durant l'échange de radiocommunications?
9. Quelle autorisation est nécessaire pour établir une station radio?